



## **Rencontre du comité relation avec les citoyens, transparence et ville intelligente**

**Le mardi 20 novembre 2018 à 19 h  
Salle des comités  
Hôtel de Ville, 188 rue Jacques-Cartier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu**

### **Procès-verbal**

Sont présents :

Ville :

- Maryline Charbonneau, conseillère municipale
- François Auger, conseiller municipal
- Luc Castonguay, directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique
- Alexandre Viens, directeur du Service des technologies de l'information
- Isabelle Laflamme du Service des communications
- Sylvain Latour, coordonnateur consultation publique et amélioration continue

Citoyens :

- Jacques Carrier
- Marilou Fuller
- Pascal Grégoire
- Marie-Pierre Duval
- Marie-Ève Piché

Consultant :

- Clément Le Quintrec, chargé de projet à l'Institut du Nouveau Monde

#### **1- Adoption de l'ordre du jour**

La conseillère Maryline Charbonneau préside la rencontre. L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

## 2- Faits saillants du rapport synthèse

Le chargé de projet à l'Institut du Nouveau Monde, Clément Le Quintrec, présente les faits saillants du rapport synthèse pour l'élaboration d'un guide de participation citoyenne à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

## 3- Avis juridique

En vue de l'adoption du guide de participation citoyenne, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a commandé un avis juridique afin de dissiper toute ambiguïté quant à sa décision de maintenir l'approbation référendaire. Dans son avis juridique, M<sup>e</sup> Jean-Pierre Saint-Amour de la firme Deveau Avocats « rappelle qu'une municipalité peut toutefois se doter d'une politique de participation publique à l'extérieur du cadre prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et par le règlement sur la participation publique, tout en conservant le régime d'approbation référendaire ».

Les trois approches possibles sont :

- a) Le modèle traditionnel de consultation/approbation limité aux articles 124 et suivants la Loi de l'aménagement et d'urbanisme (LAU);
- b) Le modèle traditionnel amélioré avec des mesures complémentaires d'information, de consultation, et même de participation, au sens de l'article 80.1 LAU, mais ne pouvant pas remettre en question les règles strictes de la procédure d'approbation par les personnes habiles à voter;
- c) Le nouveau modèle de participation publique sans approbation des personnes habiles à voter, dans lequel cas la politique municipale, au sens conjugué de 80.1, 80.2 et 80.3, est adopté en conformité avec le règlement ministériel avec une double mention à l'effet que la municipalité : 1- « juge la politique conforme » à ce règlement, et, 2- « se prévaut de l'article 80.2 LAU ».

## 4- Questionnaire en ligne pour l'élaboration du Guide de participation citoyenne

Clément Le Quintrec présente aux membres présents un résumé des résultats du sondage réalisé en ligne du 16 octobre au 4 novembre 2018. 467 personnes ont débuté le questionnaire et 329 y ont répondu. Parmi les objets du sondage, notons les préférences sur les manières de participer et les freins à la participation citoyenne.

La présentation fait état du profil des répondants, de leur expérience de participation citoyenne, l'évaluation des activités de consultation tenues par la Ville de même que leurs impacts et les freins à la participation.

Les façons de communiquer les activités de participation citoyenne sont également importantes pour l'ensemble des répondants de même que les mesures pour faciliter la participation.

Les répondants se sont également prononcés sur les objets de consultation. En fait, il s'agit du niveau d'importance d'être consulté sur les sujets liés à la vie municipale.

Par ailleurs, selon le sujet de la démarche de participation citoyenne, les modes de consultation ont été sondés.

Les citoyens ayant participé au sondage se sont également exprimés sur le rôle des élus dans les démarches de participation citoyenne.

Enfin, la reddition de comptes, l'évaluation des pratiques de participation citoyenne et les innovations, incluant des idées pour mieux consulter, complètent le sondage.

#### **5- Déroulement d'un atelier participatif (café-citoyen)**

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, secondé par l'Institut du Nouveau Monde, tiendra un atelier participatif sous la forme d'un café-citoyen le mercredi 28 novembre à l'Hôtel de Ville.

Il sera, entre autres, question de la perspective à long terme sur l'apport de la participation citoyenne à la vie démocratique. Il y aura de l'information quant au maintien de l'approbation référendaire. L'activité sera aussi meublée par des sessions de travail ainsi qu'une plénière.

L'Institut du Nouveau Monde et la Ville vont colliger les informations et faire des propositions pour l'élaboration du guide.

Discussion :

À la suite de cette présentation, une discussion s'engage sur les enjeux de la participation citoyenne. Il y a un enjeu de communication et un enjeu au niveau de la crise de confiance.

Par ailleurs, les membres s'entendent pour consulter une clientèle la plus large possible. Dans le guide, une intention à cet effet pourrait être élaborée. La mobilisation et la concertation sont des éléments très importants. Pour les membres, il faut adapter nos façons de faire et le guide doit être évolutif.

#### **6- Retour sur le colloque de l'Association québécoise d'urbanisme qui portait sur la participation citoyenne**

Le directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique Luc Castonguay était conférencier au colloque de l'Association québécoise d'urbanisme qui se tenait le 3 novembre dernier à Saint-Jean-sur-Richelieu et qui portait sur la participation citoyenne. Deux consultants en participation publique qui ont déjà accompagné la Ville dans divers dossiers, Jacques Bénard et Constance Ramacieri étaient également conférenciers. La journée de formation de l'AQU a attiré environ 125 personnes à Saint-Jean-sur-Richelieu et l'Association s'est montrée très satisfaite du contenu de la journée et du taux de participation.

#### **7- Suivi de la consultation publique sur le projet de promenade riveraine**

La consultation publique sur le projet de promenade riveraine a été un beau succès. Le résumé et la rétroaction seront rendus publics.

Des participants étaient très allumés par la perspective de participer à une activité de codesign et de réflexion ouverte à partir d'une page blanche alors que d'autres, de ne pas avoir à commenter une proposition était une type d'activité de participation publique plus difficile à

contribuer activement. L'équipe de design va commencer à travailler sur des concepts et il y aura d'autres consultations publiques à ce sujet.

## 8- Proposition de panneaux de communication électroniques

M. Jacques Carrier, membre du comité relation avec les citoyens, transparence et ville intelligente présente un projet de panneaux de communication électroniques. Au niveau du concept de « Ville intelligente », M. Carrier fait état des moyens de communication actuels utilisés par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Selon lui, les défis sont nombreux quant au délai pour l'affichage, le nombre de personnes à rejoindre, la quantité d'informations limitées sur chaque panneau d'affichage et de bien réagir en cas de situations d'urgence (avis d'ébullition, inondations, etc.)

La présentation démontre que les panneaux électroniques peuvent communiquer rapidement et partout en même temps. Outre les situations d'urgence, ils peuvent être utiles lors des situations spéciales (dénégement, rues fermées, travaux majeurs, etc.) et lors de réglementations importantes entrant en vigueur. Des informations sur les activités sociales, culturelles, les changements d'horaire et l'International de montgolfières peuvent être affichées. Les panneaux de communication électroniques peuvent rejoindre ceux n'ayant pas accès direct à l'Internet. Le document contient aussi des informations sur l'utilisation de panneaux électroniques dans différentes villes du Québec ainsi que plusieurs localisations possibles à Saint-Jean-sur-Richelieu. Il est important de noter qu'une fiche-projet pour l'installation de deux panneaux électroniques figure en 2019 au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Proposition :

Que le comité relation avec les citoyens, transparence et ville intelligente recommande au conseil municipal l'acquisition de panneaux de communication électroniques.

## 9- Varia

La prochaine rencontre du comité relation avec les citoyens, transparence et ville intelligente aura lieu le jeudi 17 janvier 2019.



Sylvain Latour  
Coordonnateur consultation publique et amélioration continue  
Direction générale  
450 357-2383, poste 2360  
[s.latour@sjsr.ca](mailto:s.latour@sjsr.ca)